

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

**DELIBERATION N°CP2026-  
06/4/13  
DOSSIER N°7506**

**CONVENTION PASS INTERNE SCOLAIRE - ANNÉE  
SCOLAIRE 2026/2027**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONVENTION PASS INTERNE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE  
2026/2027**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;  
VU la Convention cadre régissant le transfert de compétences et de moyens en matière de transports entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Creuse en date du 29 août 2017 ;  
VU la délibération n°CP2023-09/9/66 de la Commission permanente du 29 septembre 2023, approuvant la convention relative aux modalités de délivrance et de facturation des abonnements scolaires en Région Nouvelle-Aquitaine entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Creuse et SNCF Voyageurs ;*

VU la délibération n°CP2025-09/4/21 de la Commission permanente du 25 septembre 2025 approuvant l'avenant n°1 et stipulant la fin de la convention au 30 juin 2026 ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-06/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision pour une prise d'effet en juin 2026 ;
- de fixer une participation financière des parents à hauteur de 20 % du coût de l'abonnement sur la base de 36 trajets aller-retour pour une année scolaire.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**